

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

## 1/ La ville de SEBDOU

Culminant à 909 mètres d'altitude la ville de SEBDOU est située à 38 km au Sud, de son chef lieu, TLEMCEM.



### Contexte :

Ancienne base avancée de l'ère ottomane à Tlemcen, **SEBDOU** a connu plusieurs conquêtes durant ces derniers siècles. De part sa position stratégique cette petite bourgade a toujours été convoitée pour contrôler l'accès au sud saharien.

De 1837 à 1842, l'Emir ABD-EL-KADER y installa à son tour, un campement militaire fortifié à l'emplacement même de l'actuelle caserne qui avait été complètement réaménagée par les Français, après qu'ils en eurent pris possession. Autour de ce camp, et comme il était de coutume, vinrent s'installer tout d'abord, les familles des combattants de l'Emir. Certaines de ces familles originaires de Mascara, ont eu des descendants qui sont restés à SEBDOU jusqu'à nos jours. Il y eut également d'autres familles marocaines et berbères qui avaient constitué les premiers habitants de la ville. D'autres familles sont venues par la suite de la Kabylie et d'ailleurs.

D'aucune prétendent que c'est à SEBDOU, dans un lieu bien connu, que fut signé le fameux traité de la Tafna entre l'Emir ABD-EL-KADER et le général CAVAIGNAC, qui devait mettre fin à la guerre. Mais les combats se poursuivront encore pendant une dizaine d'années après cet accord devant mettre fin aux hostilités. Quoi qu'il en soit, le centre de SEBDOU a très certainement connu, à plusieurs reprises, la présence des deux, hommes de guerre puisqu'un gros chêne, millénaire, dont seul l'emplacement existe encore – l'arbre historique a été brûlé en 1950 – était connu sous le nom de « chêne Cavaignac ». En 1844, le général LAMORICIERE installa un poste à SEBDOU pour tenir en respect le sultan marocain Abderrahmane, alors allié de l'Emir. Ce poste entouré d'un mur d'enceinte, qui n'a été achevé qu'en 1848, comprenant 4 faces de 77 mètres de long, flanquées de 4 bastions. En même temps, s'élevaient à l'intérieur de ces constructions, un hôpital militaire et deux bâtiments servant de logement. En 1850, on ajoute au fort un camp retranché destiné à l'origine, presque exclusivement aux besoins de la population militaire.

### HISTOIRE

Source : Extrait du site [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outr\\_1631-0438\\_2009\\_num\\_96\\_364\\_4424](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outr_1631-0438_2009_num_96_364_4424)

...Après avoir signé le traité de reddition avec le *dey* d'Alger en juillet 1830, le pouvoir colonial français ne pouvait échapper à une réalité : pour tenir le pays, il fallait le contrôler directement et entièrement. Il s'y employa avec rigueur, par la mise en place de grandes structures couvrant tout le territoire, qui, à terme devaient permettre la maîtrise de cette société segmentée et habituée à vivre depuis toujours, en semi autonomie. Les premières actions entreprises à cet égard étaient la création d'un

réseau de communications. Parallèlement à ce réseau, se mettait un réseau de centres agglomérés, les deux s'épaulant mutuellement. Le fer de lance de cette entreprise a été le village de colonisation.



Le Chêne CAVAIGNAC, brûlé en 1950

Instrument de mise en valeur et de peuplement, le village de colonisation a provoqué également une déstructuration massive de l'économie et de la société communautaire précoloniale. C'est dans ce contexte que fut créé SEBDOU en 1872 un centre de colonisation, exprimant ainsi une profonde mutation socio-spatiale d'une région rurale algérienne.



ABD-EL-KADER (1808/1883)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Abd\\_el-Kader](http://fr.wikipedia.org/wiki/Abd_el-Kader)



Eugène CAVAIGNAC (1802/1857)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne\\_Cavaignac\\_\(1802-1857\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne_Cavaignac_(1802-1857))

### Inclémence du milieu naturel :

**SEBDOU** est situé à 38 kilomètres de TLEMCEN. Elle s'appelait bien avant la colonisation *TAFROUAH*, mot berbère qui désigne un bassin de ruisseau. Et ce n'est qu'après la brève occupation de cette région par l'émir ABD-EL-KADER et l'établissement par lui d'un Fort dit « *Qa' à Tafraouah* » (1832/1837) que le terme **SEBDOU** allait s'officialiser, par déformation du nom "Sebdoui" qui signifie une prairie broutée par les animaux.

A la première vue, le relief de **SEBDOU** se compose de deux ensembles nettement différenciés : d'une part le cadre montagneux de l'Atlas tellien, aux sommets duquel l'altitude varie entre 1000 et 1180 mètres (Djebel DEDBOUB 1172 m) et d'autre part le bassin sebdousien ; ce dernier se présente comme une zone de hautes terres (900 à 950 mètres) relativement plane, où les pentes ne dépassent pas 10 %.

Située aux confins des hauts plateaux et du Tell, **SEBDOU** se caractérise par son climat méditerranéen à tendance aride.

L'étude des principaux éléments du climat permet de dégager la physionomie des types de temps qui affectent **SEBDOU** : pluviosité médiocre (300-400 mm par an), variable dans le temps et dans l'espace ; enneigement (5 à 10 jours/an, gelée blanche (20 à 60 jours par an). En général, à **SEBDOU** le climat est extrême : très chaud en été, très froid en hiver.

**SEBDOU** dispose de potentialités hydrauliques considérables, soit en eaux superficielles qui coulent dans les Oueds TAFNA, KICOLE, KHEIRA, soit en eaux souterraines telles que les sources AÏN BERDIL, AÏN SIDI AISSA, AÏN SAHRAOUI. Les terrains sont en effet des alluvions anciennes siliceuses et de fertilité moyenne. Le couvert végétal se caractérise par une nette différence en direction du Nord-sud où domine *Tagga*, tandis que dans l'ensemble du bassin, les étendues steppiques couvrent la plus grande superficie telle que l'*alfa*, et le *chih* (l'armoise).

C'est dans cet espace support qu'a pu se reproduire la société Sebdousienne précoloniale et où allait s'établir le village de colonisation.



Les Cascades

### **SEBDOU à la veille de la colonisation :**

#### *Une société tribale*

La société Sebdousienne précoloniale était complètement rurale. Deux traits la caractérisaient : une structure hiérarchique où l'unité supérieure de l'organisation sociale était la tribu dont les membres sont unis par les liens d'alliance de groupes

principalement animés par la *'āsaybiyya* (esprit de corps, patriotisme tribal) selon IBN KHALDOUN, et dont la règle générale est l'endogamie.

La tribu des BENI OURIACHE fut la première à habiter TAFRAOUAH (ancienne SEBDOU). D'origine berbère, cette tribu est descendante de la tribu des *Banû Habîb* qui fut islamisée par un envoyé du *fondateur de FES*, IDRÎS LE GRAND dans le courant du 8<sup>ème</sup> siècle, appelé Ourièche d'où elle tire son nom (BENI OURIECHE). Elle a connu vers la fin du 10<sup>e</sup> siècle des disettes et des famines aggravées par les attaques des oiseaux rapaces appelés *'Za'tut Banî Habîb*'' comme punition d'Allah, d'après la tradition orale. Ce qui les a obligés à quitter leur territoire TAFRAOUAH, seul six tentes (*les Bakheitas*) restèrent sur place. A partir du 13<sup>e</sup> siècle, vinrent à SEBDOU d'autres familles, principalement du Maroc et du Sud-ouest sahraoui, qui allaient constituer la tribu des *BENI OURIECHE* de SEBDOU.

La structure de base est la famille élargie appelée à SEBDOU (*al'â'ila*). Elle correspond toujours à un groupement de parenté réelle. Tous les foyers qui la composent portent le nom patronymique. C'est une famille patriarcale : le chef de famille exerce une autorité absolue sur les siens. Au mariage de chaque enfant mâle, un nouveau foyer se crée. Ses fils n'héritent pas des immeubles, la terre ayant un caractère *'arch* en général, et ne bénéficient dans la succession que de leurs parts sur les facultés mobilières. La famille élargie constitue la véritable cellule économique : c'est en son sein que s'organisent la production, la division du travail, l'exécution des différentes tâches de la vie collective.

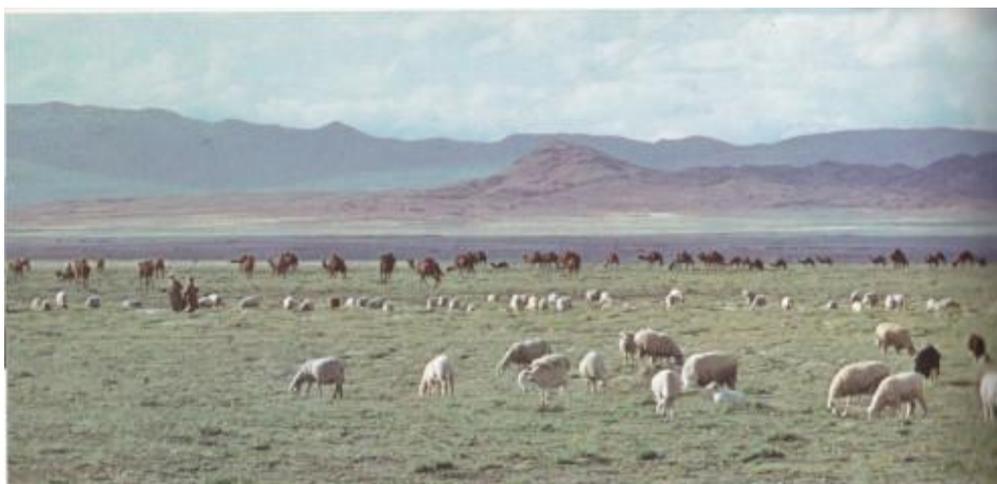
Tous les problèmes qui dépassent le cadre strict de la famille se règlent au sein de la fraction et de la tribu, à chaque fois que l'intérêt de la collectivité est menacé. Une assemblée délibérante (*la jamâ 'ā*) composée de chefs de douars, est chargée d'administrer la tribu et elle prend les décisions concernant les problèmes qui se posent à l'ensemble de la collectivité. Le deuxième trait qui caractérisait la tribu des *Béni-Ourièche* était la primauté du collectif. La société est ainsi centrée sur la communauté : l'individu y est perçu comme élément particulier de l'ensemble. Il n'existe que dans son rapport ou groupe, à la tribu. Il doit être prêt à la défendre contre toute agression étrangère...

#### *Une relative autonomie administrative*

La tribu des BENI OURIECHE était classée parmi les tribus *ra'āya* (soumises) qui assuraient à la Régence (*baylik turc*) une grande partie de ses ressources par le biais d'une lourde fiscalité. En étaient exemptées les tribus « *makhzan* » pour cette raison les beys turcs ont implanté dans la région une tour « *burj* », appelée « Dar El Turck ». Mais elle disposait d'une relative autonomie administrative....

#### *Une économie traditionnelle agro-pastorale*

Les Fondements économiques de la société sebdousienne précoloniale consistaient en la pratique de l'élevage et de quelques cultures vivrières, l'orge notamment. Celle-ci restait cependant une activité secondaire, localisée auprès des principaux oueds (haut TAFNA, oued KHEIRA). La majorité de la population vivait principalement d'élevage et habitait le plus souvent sous la tente. Aux problèmes issus de la précarité des pâturages à SEBDOU, la réponse de la société pastorale a été fondamentalement la mobilité dans l'espace : la dépendance absolue vis-à-vis de l'*a'chab* (l'herbe) et de l'eau....



Dans l'Ouest algérien, les tribus qui opposèrent une résistance furent par ailleurs prises en tenaille entre l'armée française et celle du sultan du Maroc, le sultan Abd Al RAHMAN.

Ainsi, le sultanat du Maroc participa au démantèlement tribal en « taillant en pièces » les Beni Amr. L'historien Redouane Ainad TABET dresse, en effet, un tableau du devenir pathétique de cette grande tribu. Auparavant si puissante dans l'Ouest algérien (plus précisément dans la région de Sidi Bel Abbés), cette tribu devait subir de plein fouet les répercussions de son engagement aux côtés de l'émir ABD-EL-KADER. Celles-ci sont si effroyables que, pour reprendre les propos de l'auteur, au lendemain de la reddition de l'émir, en 1847, « La "verte tribu" n'est plus que l'ombre d'elle-même....

## La Colonisation française et les transformations du monde rural sebdousien



### *La conquête de SEBDOU et les premières formes de résistance*

Après avoir conquis TLEMCEN, et afin d'assurer la sécurité de ce nouveau territoire, l'établissement d'une domination française sur le poste de SEBDOU fut nécessaire. Le général BUGEAUD marcha donc sur SEBDOU et l'occupa le 9 février 1842.

Pour les autorités françaises, l'occupation de cette région était très importante du point de vue stratégique. Située aux confins des Hauts Plateaux et du Tell, SEBDOU commandait les routes permettant aux tribus pillardes du Sud de venir inquiéter les troupes françaises établies dans la région du Nord. Et elle surveillait aussi les routes permettant, par le cours supérieur de la TAFNA, de s'infiltrer du Maroc en Algérie à travers la tribu des *Béni-SNOUS*.

Très rapidement, les autorités françaises décidèrent d'établir un poste militaire français à **SEBDOU** pour protéger leurs établissements du Tell et empêcher un mouvement tournant des troupes marocaines. Après une étude commandée par le général de LA MORICIERE au commandant de MARTIMPREY en 1843, la création d'un poste militaire français à SEBDOU fut nécessaire.

Au début du mois de janvier 1844, le Capitaine de LOURMEL, du 8<sup>e</sup> Bataillon des Chasseurs d'Orléans, s'installa sur place pour organiser la nouvelle place et surveiller la construction du poste.

Sur l'emplacement de l'ancien fort de l'Emir ABD-EL-KADER, on établit un poste fortifié qui serait destiné à abriter une garnison assez importante. Il fallut six ans pour achever sa construction, qui fut très onéreuse (en 1845, les sommes dépensées étaient de plus de 70.000 francs).

Ce poste consistait en une enceinte bastionnée de 77 mètres de côté avec un mur de quatre mètres de hauteur et un fossé protecteur. A l'intérieur de l'enceinte, plusieurs équipements furent construits : dépôt de munitions et de vivres, un hôpital, des casernes, un pavillon comprenant au rez-de-chaussée les magasins pour les subsistances, et au premier étage, des logements.

Cependant, durant plus de huit années, les tribus environnantes de ce poste présentèrent un mordant dont il fallait toujours se méfier, et elles nécessitaient une surveillance de tous les instants. Placées sous les ordres de l'Emir ABD-EL-KADER, ces tribus étaient toujours prêtes à se révolter, comme en 1845, au mois d'octobre, où les *Béni-Ourièche* de SEBDOU se soulevèrent contre les Français. Le commandant de la Place, BILLOT, le chef du bureau arabe, le lieutenant DOMBASLE, le maréchal des logis du 2<sup>e</sup> Hussards, ainsi que deux hussards du même régiment, furent assassinés.

SEBDOU était donc resté avant tout un centre militaire, un poste fortifié, destiné à maintenir en respect les tribus environnantes. L'insécurité ne favorisait pas l'implantation d'un village civil à côté de la redoute : la population européenne civile, en 1846 ne comptait que sept personnes dont quatre étaient françaises dont le boulanger, Léon CHARTIER.

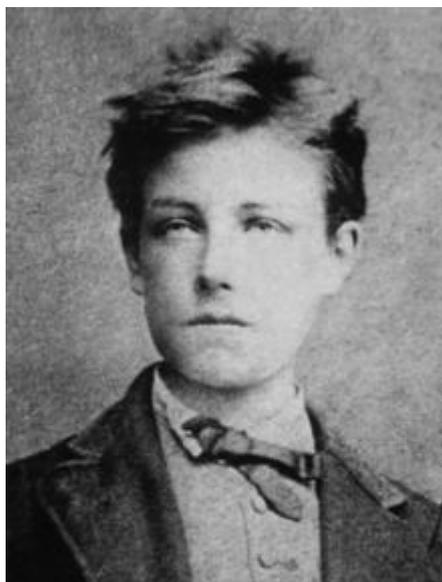


En 1848, dans le courant du troisième trimestre, on établit un marché hebdomadaire pour faciliter les transactions commerciales, et inciter les indigènes à fréquenter un centre où ils étaient sûrs de trouver des acheteurs et de pouvoir acheter pour leur propre compte les objets et les denrées dont ils avaient besoin. Rapidement, l'idée de son amélioration fut nécessaire pour accueillir le nombre croissant d'indigènes de toutes provenances.



Monts de SEBDOU (photo récente)

**RIMBAUD Frédéric (1814/1878)**



Son fils Arthur RIMBAUD (1854/1891)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Arthur\\_Rimbaud](http://fr.wikipedia.org/wiki/Arthur_Rimbaud)

## Lieutenant RIMBAUD Frédéric

-Affecté à la Direction des Affaires Arabes le 9 juillet 1845 ;

-Chef du bureau arabe de SEBDOU du 25/06/1847 au 20 janvier 1850 (en remplacement du lieutenant de DOMBASLE).

Extrait de livre "Les notes du mont royal" du Colonel GODCHOT - <http://cdn.notesdumontroyal.com/document/433r1.pdf>

Le poste avait une faible garnison, 280 hommes environs et ne comprenait presque pas de « civils ».

Années effectifs	1845		1846	
	homme	- femme	homme	- femme
Français.....	16	2	8	1
Espagnols.....	5	3	3	3
Italiens.....	7		2	
Juifs.....	7		1	
Total.....	35	5	14	4

Dans le courant de l'année 1847, vers le 6 mai, des colonnes étaient venues à SEBDOU, y exécuter des travaux de fortification et de colonisation : les troupes y avaient particulièrement récolté 1200 quintaux de foin, en juin, avant de repartir en expédition. Et le 8<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs d'Orléans (ce nom en hommage du duc d'Orléans) quelques temps après, se trouvait « décimés par la fièvre de SEBDOU », fièvre qui se répandait à TLEMCEN et ailleurs.

Le lieutenant RIMBAUD Frédéric, dans son rôle de *Chef du Bureau Arabe*, développa des qualités peu ordinaires à cette époque chez un officier sorti du rang, et qui expliqueraient en partie l'intelligence de son futur fils, Arthur RIMBAUD. Tous les 15 jours il adressait à sa hiérarchie un rapport portant sur les points suivants :

- 1/ Faits politiques ;
- 2/ Nouvelles diverses en circulation ;
- 3/ Nombre et nature des crimes et délits commis par les indigènes tant dans les villes que sur le territoire des tribus ;
- 4/ Indication des collisions qui ont lieu de tribu à tribu ;
- 5/ Chefs indigènes. Conduite de ses chefs, leurs rapports avec l'autorité française et leurs administrés. Réclamations élevées contre eux. Mutations survenues dans le personnel de ces fonctionnaires. Motifs et dates de ces mutations.
- 6/ Nouvelles et polices des marchés tant des villes que de l'intérieur ;
- 7/ Tableau des quantités approximatives des principales denrées apportées sur le marché ;
- 8/ Perception des impôts. Observations générales auxquelles elles donnent lieu ;
- 9/ Amendes (Khattia)

Ces rapports comprenaient également des renseignements sur la situation locale.

Voici un extrait du Rapport de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août :

« ABD-EL-KADER après le massacre des BENI AMEUR par les Cavaliers de Moulay ABD-er-RAHMAN s'est retiré à la Deïra (smala) et à promis aux siens de tirer une vengeance éclatante de ce malheur en inquiétant les populations qui sont sous la direction du Caïd d'OUJDA.

La plus grande frayeur règne parmi les tribus des deux côtés de la frontière.

Les derniers événements du Maroc auraient mis la Deïra dans une grande consternation. ABD-EL-KADER aurait l'intention de se retirer dans le Sud du côté de FIGUIB. »

Extrait du Rapport de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de Septembre :

« Le calme des esprits, la sûreté avec laquelle nos routes sont journellement parcourues, même par des gens isolés, la docilité des Arabes dans l'exécution des ordres qui leur sont donnés, tout constate un état de tranquillité dont on ne peut que souhaiter le maintien.

Une épidémie assez meurtrière de fièvre gastro-céphalique règne sur la garnison de SEBDOU et sur les populations arabes des environs. La garnison de la Redoute, forte d'environ 280 hommes, compte à peu près 150 malades tant à l'hôpital que dans les chambres. La tribu des Ouled OURIACHE, quoique établie à une assez grande distance du fort, ne subit pas moins la désastreuse influence de cette cruelle maladie. Nous ne croyons pas exagérer les chiffres en disant que les deux tiers au moins de la population arabe ont été ou sont encore malades. C'est vraiment pitié que de voir l'état dans lequel ces malheureux sont réduits ; plusieurs ont succombé aux premiers accès de fièvre ; d'autres en plus grand nombre ont résisté et se traînent misérablement dans les pénibles langueurs d'une convalescence sans fin ».

Pour la deuxième quinzaine d'Octobre il signalait :

« L'ex-Emir fait dire partout que les négociations de paix entre lui et la France sont sur le point de s'accomplir. Voici ce que raconte un Arabe envoyé aux renseignements à OUJDA. Un de ses parents de la Deïra (smala) lui aurait dit avoir vu il y a 4 jours ABD-EL-KADER à cheval et suivi de tous ses principaux chefs se rendre au bord de la mer pour y recevoir à leur

débarquement S.A.R. Monseigneur le Duc d'Aumale et M. le général LAMORICIERE qui étaient venus pour traiter de la paix. Un bâtiment était en vue de la côte et cinq ou dix personnes seraient venues à terre. On aurait proposé à ABD-EL-KADER de se rendre à bord du bâtiment, mais il aurait refusé et aurait posé pour conditions de la Paix de le laisser retourner par terre dans son pays où il s'établirait avec tous les siens. D'autres Arabes prétendent que le bâtiment venu de la côte était chargé d'armes envoyées par les Anglais à l'Emir ».

**NDLR** : Le 24 avril 1846 un drame abominable allait souiller la mémoire d'ABD-EL-KADER et exciter contre lui et ses tribus les plus terribles représailles. Ce jour là 300 prisonniers français, sauf 11 conduits à la deïra (Smala), que l'on avait voulu conserver, furent massacrés pendant la nuit, incendiés dans les gourbis où on les gardait ; seuls deux chasseurs dont le clairon Rolland purent s'échapper.

C'est alors qu'ABD-EL-KADER songea à négocier la restitution des onze personnes sauvées et à la faveur de cette négociation et entamer des pourparlers pour faire la paix avec la France. La restitution eut lieu en présence d'Alexandre DUMAS et de quelques autres artistes distingués, à DJEMAA GHAZOUAT.



Mairie de SEBDOU

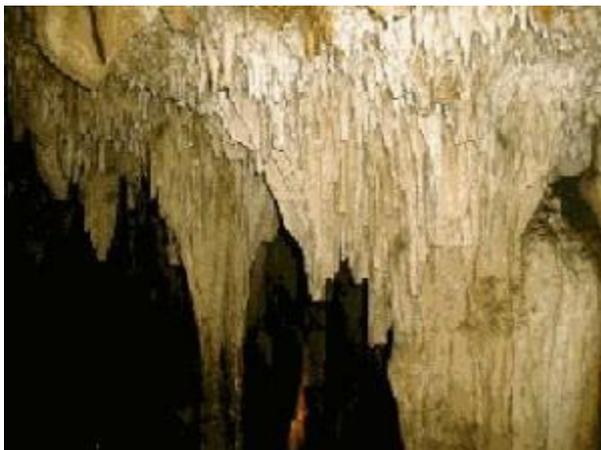
Sous l'impulsion de l'Empereur Napoléon III l'Algérie fut découpée en douars en 1863 et ceci afin de délimiter le territoire que chaque tribu occupe afin d'y répartir les terres. Cette manœuvre avait en réalité pour but de substituer les entités ethniques qui existaient en une organisation territoriale et administrative et ceci afin de désunir certaines tribus qui auraient pu poser des problèmes de résistance.

Pendant longtemps, **SEBDOU** est sous administration militaire et on est très bien renseigné sur ce qui s'y passe par les nombreux rapports de chefs de cercle ou de place à leurs supérieurs.

En 1867, une commune mixte est créée et un plus tard elle est chargée de gérer le centre européen. Ce n'est qu'en 1872 que le village de SEBDOU est véritablement établi ; ses premiers habitants sont des Alsaciens-Lorrains. Enfin la commune mixte élargie existe à partir de 1875.

Elle se composait de cinq centres européens, et de dix douars-communes, parmi lesquels figure le douar de **SEBDOU**. Le nouveau village agricole de SEBDOU devait abriter 145 feux (foyers), les îlots seraient affectés aux édifices d'utilité publique, la gendarmerie, la douane, la mairie, les écoles, l'église, et le presbytère. Les routes qui permettaient d'aller à SEBDOU à peu

près dans toutes les directions, étaient modifiées pour rectifier le tracé, notamment celle reliant SEBDOU à TLEMCEN (RN 22).



A 17 Km de là se trouve la grotte d'où sort la TAFNA. Et plus loin dans la descente vers **SEBDOU**, on trouve douze montagnes calcaires dénommées par les soldats « *Les douze Apôtres* ». Le point culminant de la route est TAL-TERNI à 1450 mètres d'altitude.

Avec la création du village de colonisation à **SEBDOU**, l'urbanisation commença à voir le jour, puis à se développer. Elle marqua ainsi les débuts de la sédentarisation des nomades sebdousiens. En 1880, le territoire est remis à l'autorité civile. En 1887, la commune mixte compte 10.851 habitants et sa superficie est de 61 298 hectares.



Barrage de BENI-BAHDEL

Le village de **SEBDOU** est devenu un centre de commerce de bestiaux, de charbon de bois, de laines. Mais l'élevage et les cultures se sont implantés difficilement. Les terres, ne l'avons dit précédemment, sont des alluvions anciennes siliceuses et de fertilité moyenne. Il a donc fallu recaser certains colons dans d'autres centres dans les années trente (1930) et espérer que le cheptel voudrait bien se développer.



Les militaires ont érigé **SEBDOU** en garnison. Les bataillons du 6<sup>e</sup> Tirailleurs ont occupé celle-ci et la proximité du champ de tir de l'Oued en NECHEF a donné l'occasion à ces derniers et aux Artilleurs du 66<sup>e</sup> de TLEMCEN de s'y retrouver pour des manœuvres de printemps chaque année.



#### L'église :

Les débuts de la vie religieuse de **SEBDOU** sont assez mêlés avec la paroisse de GHAR ROUBAN.

Les archives du diocèse nous indiquent que la paroisse Saint Henri de SEBDOU est érigée en 1859 comme celle de GHAR ROUBAN qui a un curé à partir de cette date. Mais cette dernière disparaît à partir de 1877 et son titre est transféré à SEBDOU.

En 1879, on décide la construction d'une église. Les prêtres se succèdent dans cette paroisse à un rythme accéléré – deux ou trois ans - : MM. MAROTEL, BONNARD, COMBRICHON, CORNET, BUC, FERRIERE, MEDAILLON, VALERY, CHANSON. Son successeur, l'abbé LACOMBE meurt au Champ d'honneur en 1916. Ensuite viennent MM. CARREL et VIGUIER. Puis ce sont des vicaires de TLEMCEN qui desservent SEBDOU : l'abbé LAUGIER (1916-1917), l'abbé LECAT (1926-1929) date à laquelle il est installé comme curé de TURENNE.

La paroisse devient alors une annexe de LAMORICIERE. Il y a à cette époque 501 chrétiens.

Le 14 mai 1960, Monseigneur LACASTE vient donner la confirmation à SEBDOU.

Il est reçu par le sous-préfet et un aumônier militaire.

SEBDOU avait commencé avec l'Armée. En 1962, le village se retrouve avec l'Armée et seulement 350 civils chrétiens.

#### Le Département :

Le département de TLEMCEN fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, avec pour code 9M.

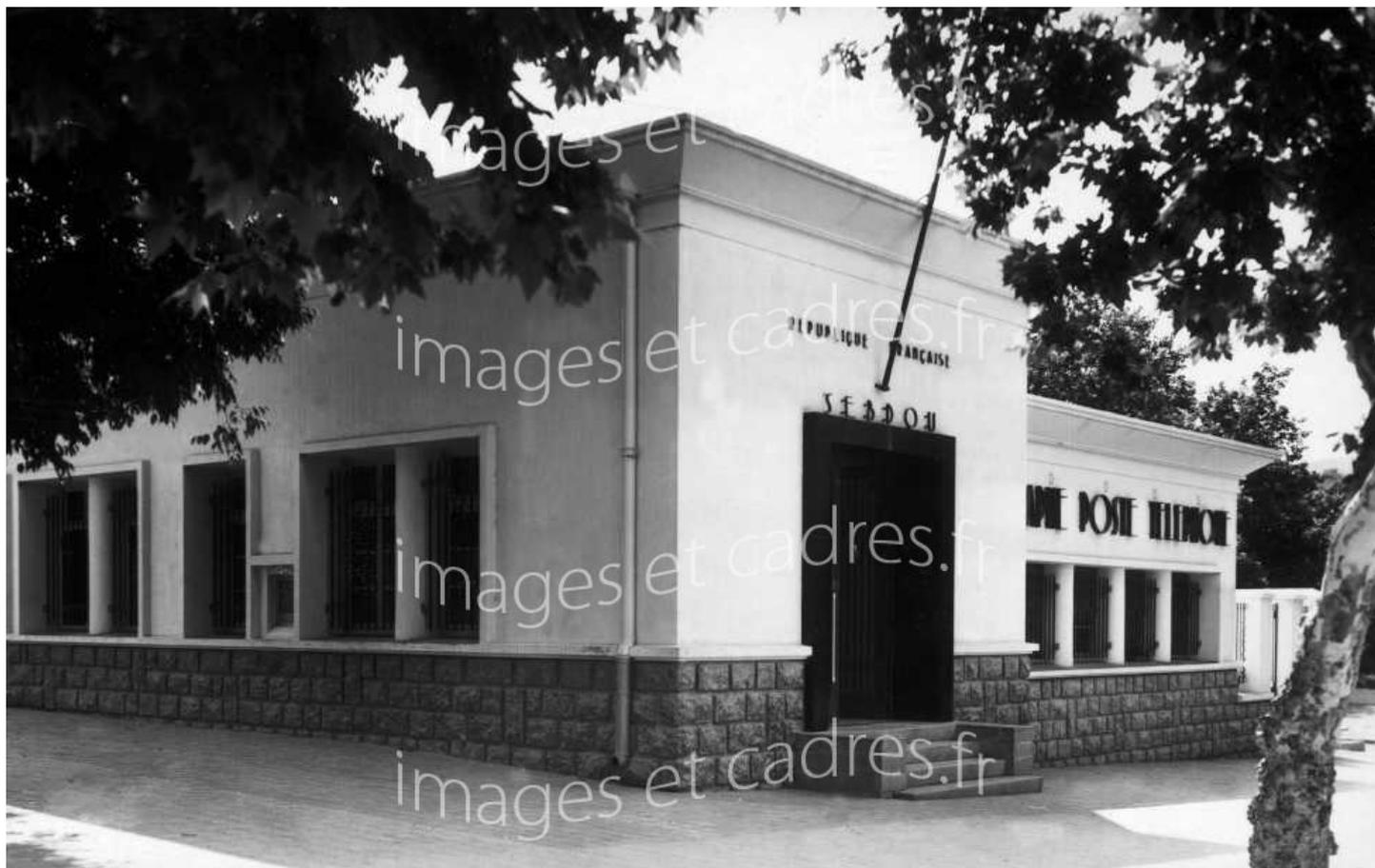
Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, TLEMCEN fut une sous-préfecture du département d'Oran jusqu'au 28 juin 1956, date à laquelle ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

L'ancien département d'ORAN fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements. Le département de TLEMCEN fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 8 100 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 371 956 habitants et possédait quatre sous-préfectures, BENI SAF, MARNIA, NEMOURS et SEBDOU.

L'arrondissement de SEBDOU comprenait 4 localités : EL AEICHA – KHEMIS – SEBDOU - TERNY

En 1959, SEBDOU devient chef lieu d'arrondissement avec une population de 41 502 habitants dont 397 non-musulmans, répartie en dix communes :

L'arrondissement de TLEMCEM comprenait quatre Communes Mixtes : AÏN FEZZA – NEDROMA – REMCHI – **SEBDOU** (96 902 habitants).



La poste de SEBDOU

## 🇫🇷 MONUMENT AUX MORTS 🇫🇷

Aucun relevé n'a été trouvé.

🇫🇷 Seule une information a été puisée concernant l'abbé LACOMBE mort au Champ d'honneur en 1916 🇫🇷





Le Château d'eau (toujours en place)

**SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :**

**ET si vous souhaitez en savoir plus sur **SEBDOU**, Cliquez SVP au choix sur l'un de ces liens :**

<http://www.youtube.com/watch?v=HO6ZDDdNk8w>

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outre\\_1631-0438\\_2009\\_num\\_96\\_364\\_4424](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outre_1631-0438_2009_num_96_364_4424)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Commune\\_mixte](http://fr.wikipedia.org/wiki/Commune_mixte)

<https://www.facebook.com/Sebdou13>

<http://zlabia.com/forum/read.php?34,5073,page=2>

[http://fr.wikisource.org/wiki/La\\_Conqu%C3%AAte\\_de\\_l%E2%80%99Alg%C3%A9rie\\_-\\_Le\\_Gouvernement\\_du\\_g%C3%A9n%C3%A9ral\\_Bugeaud/05](http://fr.wikisource.org/wiki/La_Conqu%C3%AAte_de_l%E2%80%99Alg%C3%A9rie_-_Le_Gouvernement_du_g%C3%A9n%C3%A9ral_Bugeaud/05)

<http://myryam.over-blog.fr/categorie-10252626.html>

[http://gadirimohammed.blog.ca/2006/07/26/tlemcen\\_photos\\_de\\_l\\_equipe\\_de\\_foot\\_du\\_me~991273/](http://gadirimohammed.blog.ca/2006/07/26/tlemcen_photos_de_l_equipe_de_foot_du_me~991273/)

[http://aj.garcia.free.fr/geographie\\_alg/pdf/chap8-PrecisEvenMilitaire.pdf](http://aj.garcia.free.fr/geographie_alg/pdf/chap8-PrecisEvenMilitaire.pdf)

[http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens/culturel/pages/60\\_toponymie.htm](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/culturel/pages/60_toponymie.htm)

<http://cdn.notesdumontroyal.com/document/433r1.pdf>

<http://www.youscribe.com/catalogue/livres/litterature/romans-historiques/les-combattants-musulmans-de-la-guerre-d-algerie-176075>

<http://www.mid.com.dz/trekking/presse/description%20touristique.pdf>





L'école de SEBDOU

**2/ Un traité** (Source site : <http://myryam.over-blog.fr/categorie-10252626.html>)

**C'est en 1845, le 18 mars**, que fut signé entre le représentant des Français, le sieur Aristide, Isidore comte DE LA RUE, Maréchal de camp, et le représentant du Sultan du Maroc SID AHMIDA BEN ALI EL SUDJAAÏ, le traité de LALLA MARNIA qui fixa la délimitation entre le territoire algérien et le territoire marocain.

Traité de délimitation conclu le 18 mars 1845 entre la France et le Maroc :

« Louanges à Dieu l'unique ! Il n'y a de durable que le royaume de Dieu !

Traité conclu entre les Plénipotentiaires de l'Empereur des Français et des possessions de l'Empire d'Algérie et de l'Empereur du Maroc, de Suz et Fez et des possessions de l'Empire d'Occident.

Les deux Empereurs, animés d'un égal désir de consolider la paix heureusement rétablie entre eux, et voulant, pour cela, régler de manière définitive l'exécution de l'article 5 du Traité du 10 septembre de l'an de grâce 1844 (24 cha'ban de l'an 1260 de l'hégire).

Ont nommé pour leurs Commissaires Plénipotentiaires à l'effet de procéder à la fixation exacte et définitive de la limite de souveraineté entre les deux pays, savoir :

L'Empereur des Français, le sieur Aristide-Isidore, comte de la Rue, Maréchal de camp dans ses armées, commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique et chevalier de deuxième classe de l'ordre de Saint Ferdinand d'Espagne.

L'Empereur du Maroc, le Sid Ahmida-Ben-Ali-el-Sudjâï, gouverneur d'une des provinces de l'Empire.

Lesquels, après s'être réciproquement communiqués leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants dans le but du mutuel avantage des deux pays et d'ajouter aux liens d'amitié qui les unissent :

**Art. 1.** - Les deux Plénipotentiaires sont convenus que les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie resteront les mêmes entre l'Algérie et le Maroc. Aucun des deux Empires ne dépassera la limite de l'autre ; aucun d'eux n'élèvera à l'avenir de nouvelles constructions sur le tracé de la limite ; elle ne sera pas désignée par des pierres. Elle restera, en un mot, telle qu'elle existait entre les deux pays avant la conquête de l'Empire d'Algérie par les Français.

**Art. 2. - Les Plénipotentiaires ont tracé la limite au moyen des lieux par lesquels elle passe et touchant lesquels ils sont tombés d'accord, en sorte que cette limite est devenue aussi claire et aussi évidente que le serait une ligne tracée. Ce qui est à l'Est de cette limite appartient à l'Algérie - Tout ce qui est à l'ouest appartient au Maroc.**

**Art. 3. - La désignation du commencement de la limite et des lieux par lesquels elle passe est ainsi qu'il suit : Cette ligne commence à l'embouchure de l'oued (c'est à-dire cours d'eau) Adjeroud dans la mer, elle remonte avec ce cours d'eau jusqu'au gué où il prend le nom de Kis ; puis elle remonte encore le même cours d'eau jusqu'à la source qui est nommée Ras-el-Aïoun, et qui se retrouve au pied de trois collines portant le nom de Menasseb-Kis, lesquelles, par leur situation à l'ouest de l'oued, appartiennent à l'Algérie. De Ras-el Aïoun, cette même ligne remonte sur la crête des montagnes avoisinantes jusqu'à ce qu'elle arrive à Drâ-el-Doum ; puis elle descend dans la plaine nommée El-Aoudj. De là, elle se dirige à peu près en ligne droite sur Haouch-Sidi-Aïèd. Toutefois, le Haouch lui-même reste à cinq cents coudées (250 mètres) environ, du côté de l'Est, dans la limite algérienne. De Haouch-Sidi Aïèd, elle va sur Djerf-el-Baroud, situé sur l'oued Bou-Naïm ; de là elle arrive à Kerkour-Sidi-Hamza ; de Kerkour-Sidi-Hamza à Zoudj-el-Beghal ; puis longeant à l'Est le pays des Ouled-Ali-ben-Talha jusqu'à Sidi-Zahir, qui est sur le territoire algérien, elle remonte la grande route jusqu'à Aïn-Takbalet, qui se trouve entre l'oued Bou-Erda et les deux oliviers nommés el-Toumiet qui sont sur le territoire marocain. De Aïn-Tak-balet, elle remonte avec l'oued Roubban jusqu'à Ras-Asfour ; elle suit au-delà le Kef en laissant à l'Est le marabout Sidi-Abd-Allah-Ben-Mohammed el-Hamilli ; puis, après s'être dirigée vers l'ouest, en suivant le col de El-Mechémiche, elle va en ligne droite jusqu'au marabout de Sidi-Aïssa, qui est la fin de la plaine de Missiouin. Ce marabout et ses dépendances sont sur le territoire algérien. De là, elle court vers le Sud, jusqu'à Koudiet-el-Debbagh, colline située sur la limite extrême du Tell (c'est-à-dire le pays cultivé). De là, elle prend la direction Sud jusqu'à Kheneg-el-Hada, d'où elle marche sur Tenïet-el-Sassi, col dont la jouissance appartient aux deux Empires.**

**Pour établir plus nettement la délimitation à partir de la mer jusqu'au commencement du désert, il ne faut point omettre de faire mention et du terrain qui touche immédiatement à l'Est la ligne sus-désignée, et du nom des tribus qui y sont établies.**

**A partir de la mer, les premiers territoires et tribus sont ceux de Béni-Mengouche-Tahta et de Aättia. Ces deux tribus se composent de sujets marocains qui sont venus habiter sur le territoire de l'Algérie, par suite de graves dissensions soulevés entre eux et leurs frères du Maroc. Ils s'en séparèrent à la suite de ces dissensions et vinrent chercher un refuge sur la terre qu'ils occupent aujourd'hui et dont ils n'ont pas cessé jusqu'à présent d'obtenir la jouissance du souverain de l'Algérie, moyennant une rente annuelle.**

**Mais les commissaires plénipotentiaires de l'Empereur des Français, voulant donner au représentant de l'Empereur du Maroc une preuve de la générosité française et des dispositions à resserrer l'amitié et à entretenir les bonnes relations entre les deux États, ont consenti au représentant marocain, à titre de don d'hospitalité, la remise de cette redevance annuelle (cinq cents francs pour chacune des deux tribus), de sorte que les deux tribus susnommées n'auront rien à payer, à aucun titre que ce soit, au Gouvernement d'Alger, tant que la paix et la bonne intelligence dureront entre les deux Empereurs des Français et du Maroc.**

**Après le territoire des Aattia vient celui de Messirda, des Achâche, des Ouled-Mellouk, des Beni-Bou-Saïd, des Beni-Senous et des Ouled-el-Nahr. Ces six dernières tribus font partie de celles qui sont sous la dénomination de l'Empire d'Alger.**

**Il est également nécessaire de mentionner le territoire qui touche immédiatement à l'Ouest la ligne sus-désignée, et de nommer les tribus qui habitent sur ce territoire, à portée de la mer. Le premier territoire et les premières tribus sont ceux des Ouled-Mansour-Rel-Trifa, ceux des Beni-Iznéssen, des Mezaouir, des Ouled-Ahmed-ben-Brahim, des Ouled-el-Abbès, des Ouled-Ali-ben-Talha, des Ouled-Azouz, des Beni-Bou\_Hamdoun, des Beni-Hamlil et des Beni-Mathar-Rel-Ras-el-Aïn. Toutes ces tribus dépendent de l'Empire du Maroc.**

**Art. 4. - Dans le Sahara (désert), il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux Empires qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. Les deux souverains exerceront de la manière qu'ils l'entendront toute la plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs dans le Sahara. Et, toutefois, si l'un des deux souverains avait à procéder contre ses sujets, au moment où ces derniers seraient mêlés avec ceux de l'autre État, il procédera comme il l'entendra sur les siens, mais il s'abstiendra envers les sujets de l'autre gouvernement.**

**Ceux des Arabes qui dépendent de l'Empire du Maroc, sont : les M'béïa, les Beni Guil, les Hamian-Djenba, les Eumour-Sahara et les Ouled-Sidi-Cheikh-el-Gharaba.**

**Ceux des Arabes qui dépendent de l'Algérie sont : les Ouled-Sidi-el-Cheikh-el Cheraga, et tous les Hamian, excepté les Hamian-Djenba-susnommés.**

**Art.5.- Cet article est relatif à la désignation des kessours (villages du désert) des deux Empires. Les deux souverains suivront, à ce sujet l'ancienne coutume établie par le temps, et accorderont, par considération l'un pour l'autre, égards et bienveillance aux habitants de ces kessours.**

**Les kessours qui appartiennent au Maroc sont ceux de Yiche et de Figuigue.**

**Les kessours qui appartiennent à l'Algérie sont : Aïn-Safra, S'fissifa. Assla, Tiout, Chellala, El-Abiad et Bou-Semghoune.**

**Art. 6.- Quant au pays qui est au sud des kessours des deux gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue.**

Art. 7. - Tout individu qui se réfugiera d'un État dans l'autre ne sera pas rendu au gouvernement qu'il aura quitté par celui auprès duquel il se sera réfugié, tant qu'il voudra y rester.

S'il voulait, au contraire, retourner sur le territoire de son gouvernement, les autorités du lieu où il se sera réfugié ne pourront apporter la moindre entrave à son départ. S'il veut rester, il se conformera aux lois du pays, et il trouvera protection et garantie pour sa personne et ses biens. Par cette clause les deux souverains ont voulu se donner une marque de leur mutuelle considération. Il est bien entendu que le présent article ne concerne en rien les tribus : l'Empire auquel elles appartiennent étant suffisamment établi dans les articles qui précèdent.

Il est notoire aussi que El-Hadj-Abd-el-Kader et tous ses partisans ne jouiront pas du bénéfice de cette Convention, attendu que ce serait porter atteinte à l'article 4 du traité du 10 septembre de l'an 1844, tandis que l'intention formelle des hautes parties contractantes est de continuer à donner force et vigueur à cette stipulation émanée de la volonté des deux souverains, et dont l'accomplissement affirmera l'amitié et assurera pour toujours la paix et les bons rapports entre les deux États.

Le présent traité, dressé en deux exemplaires, sera soumis à la ratification des deux Empereurs, pour être ensuite fidèlement exécuté.

L'échange de ratification aura lieu à Tanger, sitôt que faire se pourra.

En foi de quoi, les Commissaires Plénipotentiaires susnommés ont apposé au bas de chacun des exemplaires leurs signatures et leurs cachets.

Fait sur le territoire français voisin des limites, le 18 mars 1845 (9 de rabià-el-ouel, 1260 de l'hégire). Puisse Dieu améliorer cet état des choses dans le présent et dans le futur !

Le général Comte De La Rue »

### **3/ L'A.L.N. : une rébellion sans visage** - 2<sup>ème</sup> Episode - (Auteur Général BEAUFRE)

-Episode 1 = Une rébellion sans visage (INFO 488),

-Episode 2 = Comment mater cette rébellion ?



Général André BEAUFRE (1902/1975) : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9\\_Beaufre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Beaufre)

Les autorités françaises tentèrent naturellement de réagir. Mais on s'aperçut, à ce moment, que l'appareil répressif était presque totalement mis en défaut par les méthodes des fellaghas.

A vrai dire, l'appareil administratif colonial avait su, dans le passé, surmonter des difficultés beaucoup plus grandes. Mais il l'avait fait, soit en s'appuyant sur une législation répressive efficace, soit en prenant des libertés avec la légalité. En 1954, ces deux voies étaient fermées : la législation répressive traditionnelle (état de siège, cours martiales, peine de mort sans appel dans les 24 heures) avait été complètement émasculée par des lois successives de 1918 à 1937. Dans un réflexe vital, la 3<sup>ème</sup> République, en 1940, sous l'influence de Georges MANDEL, avait rétabli une partie des anciennes dispositions légales répressives que VICHY avait, par la suite, complétées. C'est sous cette législation d'exception que s'était déroulée la Libération, ce qui avait permis les cours martiales de l'époque.

De GAULLE, soucieux de rétablir son contrôle sur la justice et de revenir à la légalité d'avant guerre, abrogea progressivement ces lois d'exception. La 4<sup>ème</sup> République devait compléter cette tendance, si bien qu'en 1954 les dispositions légales en matière répressive étaient totalement inopérantes.

Certes on aurait pu tourner la loi, comme on avait fait plus d'une fois dans le passé, en Algérie. Mais François MITTERRAND était au début le ministre de l'Intérieur, puis le garde des Sceaux. Sa réputation de républicanisme intransigeant glaçait de terreur les fonctionnaires pusillanimes – qui n'imaginaient pas d'ailleurs que ce ministre-épouvantail souhaitât à ce moment une répression implacable. Le ministre lui-même pouvait difficilement prêcher ouvertement l'illégalité (*il le fit au cours de plusieurs entretiens privés, mais cela ne suffit pas à rassurer les consciences timides*).



Georges MANDEL (1885/1944)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges\\_Mandel](http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Mandel)

Le résultat fut que la législation du temps de paix imposait que chaque fellagha tué ou blessé, chaque soldat tué ou blessé, fit l'objet d'une instruction par la magistrature, après rapport de la gendarmerie, déposition des témoins (donc des soldats et des officiers), reconstitution sur le terrain, et donnât lieu à jugement.

Quand les cadres militaires découvrirent cette incroyable comédie, ils eurent l'impression que l'on cherchait à entraver leur action, d'autant que les fellaghas arrêtés étaient rapidement relâchés « *faute de preuves juridiques* ». Il fallait en effet, pour obtenir une condamnation, qu'un procès contradictoire permit d'apporter la preuve juridique que le fellagha arrêté était coupable d'un des délits définis par la loi, délits qui ne comprenaient pas l'appartenance à une organisation révolutionnaire et qui ne punissaient la possession d'armes que des mêmes peines encourues dans la métropole pour un défaut de permis de port d'arme. La double fiction du « *temps de paix* » et de « *l'Algérie partie intégrante de la France* », jointe à nos lois visiblement paternalistes et inadaptées, allait permettre la rapide extension de la révolte. Monsieur **LEBUREAU** s'associait à **COURTELINE** pour perdre l'Algérie....

Sans le même temps, les autorités civiles et judiciaires disaient en confidence aux militaires : « *Nous comprenons votre désarroi, mais nous, nous sommes désarmés. Pourquoi nous remettez-vous ces gens, puisque vous savez que nous ne pouvons rien faire ? Appliquez une justice expéditive, nous fermerons les yeux...* ». Telles étaient les dangereuses tentations créées par cette situation absurde.

**A suivre : L'armée compte ses billes...**

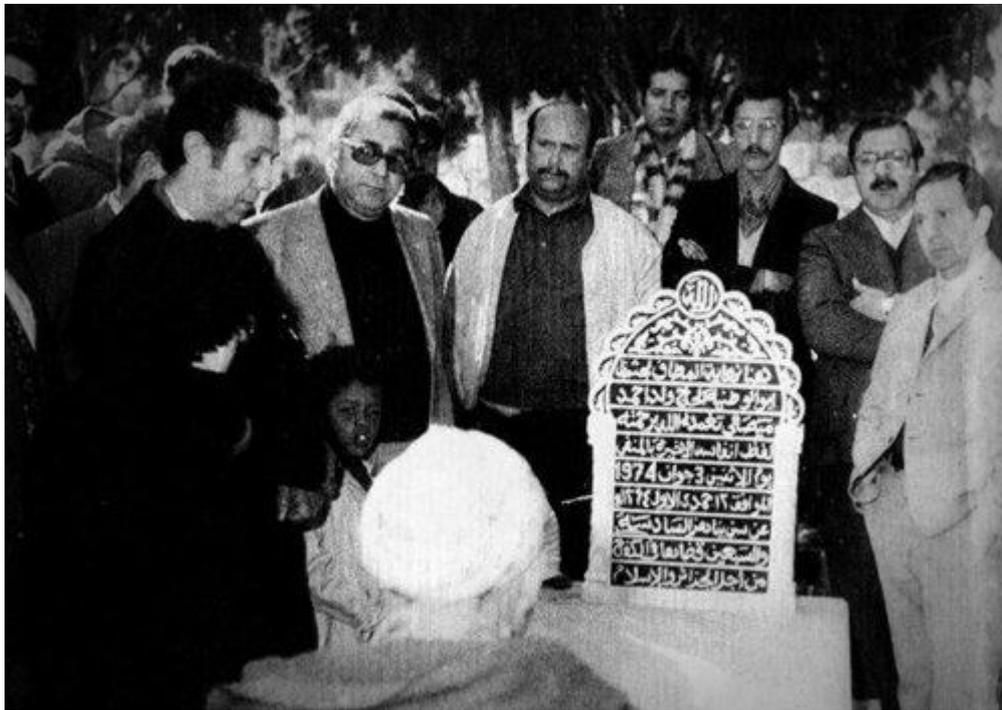
**NDLR** ; Cet aspect des procédures que relève le général BEAUFRE, m'incite à vous parler de Madame Gisèle HALIMI, qui était l'une des avocats des assassins (*présumés...*) ayant participé aux horribles massacres du 20 août 1955. Pour défendre l'un des mis en cause concernant la disparition, à la mine d'El HALIA, de Monsieur SERRA Claude, Henri, jeune ouvrier électricien âgé de 19 ans ; elle a affirmé à la barre qu'il était probablement en fuite car son corps n'a pas été retrouvé. Nous savons quel est le devoir d'un avocat ; mais nous pouvons, 59 ans plus tard, confirmer à celle que sa mère appelait : la "*Maboula*", que ce jeune homme est toujours absent ....Pourtant le témoignage de Monsieur Alfred LARRIVIERE, son chef d'alors, était bien précis mais cela n'a pas pesé face au talent oratoire de la célèbre avocate.

#### **4/ Différenciation entre le FLN et le courant Messaliste - 1<sup>er</sup> Episode – PRESENTATION**

La crise du MTLD et la formation du CRUA ;  
Les préparatifs des messalistes et des activistes ;  
La confusion dès lendemains du 1<sup>er</sup> novembre ;  
Prises de contact et tentatives de conciliation ;  
Premières ruptures, Premiers affrontements ;  
La différenciation des choix politiques.

Au moment où prend fin la guerre pour l'indépendance, le journal *Le Monde*, daté du 20 mars 1962 publie des chiffres. Il s'agit du bilan de l'affrontement meurtrier entre les messalistes et le FLN, dans l'émigration : PRES DE 12 000 AGRESSIONS, 4.000 MORTS ET PRES DE 9.000 BLESSES. Sur le sol algérien même, pendant la période qui s'étend de novembre 1954 à mai 1957, les services officiels du Gouvernement Général d'Algérie dénombrent 16.382 agressions enregistrées contre les personnes civiles et seulement 9.134 contre les forces armées françaises. Etonnamment ; la logique d'une révolte contre la France eut voulu une proportion inverse. Pendant ce laps de temps, les agressions contre les personnes civiles mentionnées plus haut ont fait, pour s'en tenir aux seuls tués, 6.352 morts musulmans contre 1.035 de souche européenne.

Après publication de ces chiffres intervint le massacre de 300 habitants de MELOUZA, village d'obédience messaliste, et l'écrasement du maquis MNA dans le Sud algérien, faisant plus d'un millier de victimes. En Métropole comme en Algérie le bilan est lourd, au total : PLUS DE 10.000 MORTS ET PRES DE 25.000 BLESSES.



Ben BELLA se recueille, en novembre 1980, devant la tombe de MESSALI Hadj

La froideur des statistiques ne rend pas compte de la véritable tragédie qu'a constituée l'affrontement entre le MNA et le FLN. Dans la tourmente de la discorde meurtrière ont disparu de nombreux cadres ouvriers, véritables pionniers du nationalisme algérien. En effet, au fil d'événements souvent complexes sur le plan chronologique, se dégage l'évolution puis l'éclatement de la plus puissante organisation nationaliste algérienne de l'époque : le M.T.L.D. qui groupait 18.000 militants et avait plus de 20.000 sympathisants, à la veille du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Une partie de cette génération d'hommes et de femmes qui avaient façonné le mouvement nationaliste avant 1954, qui n'avaient vécu que pour l'objectif de l'indépendance de leur pays allaient se retrouver au moment d'atteindre le but tant attendu depuis des dizaines d'années, déchirés, démoralisés.

Le duel entre le FLN et le MNA, véritable guerre dans une guerre, creusa une large plaie au flanc de la révolution algérienne, plaie qui mit plusieurs années à se refermer sans se cicatrifier. Mohamed HARBI, dans son récent ouvrage, le « FLN, mirage et réalité » cite cette phrase d'Ahmed NESBA, membre du bureau politique du MNA, rallié au FLN et abattu par ses anciens camarades messalistes : « ce qui m'est arrivé est terrible. J'ai passé la guerre à combattre des Algériens ».

A qui incombe la responsabilité de cette tuerie ? Nous le savons, et il est coutumier de dire et de l'écrire, **l'histoire officielle est toujours écrite par les vainqueurs**. L'image qui nous reste des messalistes est donc bien peu flatteuse. Mais quelles furent vraiment les prises de position, la démarche des partisans de MESSALI HADJ ? Dans la masse considérable de livres, travaux, documents qui ont paru à propos de la guerre d'Algérie, l'occultation est quasiment totale sur l'organisation rivale du FLN. En tentant de soulever ce problème nous n'avons pas cherché à réécrire une « contre-histoire », celle de l'organisation vaincue. Pour ce qui concerne le FLN nous avons puisé à la source considérable de travaux existants, particulièrement André MANDOUZE qui a publié de nombreux textes du Front dans « La révolution algérienne par les textes » et les ouvrages de Claude PAILLAT, Serge BROMBERGER, Yves COURRIERE, Eugène MANNONI et plus récemment Mohamed HARBI avec le livre important précédemment cité.



André MANDOUZE (1916/2006)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9\\_Mandouze](http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Mandouze)



Claude PAILLAT (1924/2001)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Claude\\_Paillat](http://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Paillat)

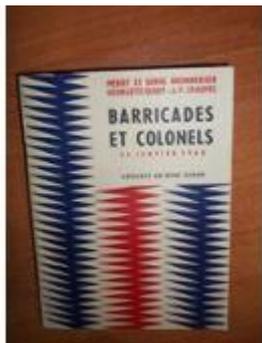


Eugène MANNONI (1921/1994)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne\\_Mannoni](http://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne_Mannoni)

**Au sujet du MNA**, nous sommes allés directement aux sources, car pratiquement aucun écrit de cette organisation n'a été publié. Cette étude s'appuie donc sur de nombreuses sources inédites : bulletin intérieur du MNA, notes internes aux militants, presse officielle ou clandestine, tracts et témoignages de responsables et militants messalistes.

Examiner les positions réciproques, les confronter systématiquement en allant aux sources mêmes, donner la parole à ceux qui ne l'ont plus et entendent se justifier, est une nécessité pour se faire un jugement sur les faits. En dépit de certaines limites évidentes dans la documentation, il semble possible de tirer quelques importantes des événements qui vont marquer l'histoire de l'Algérie actuelle, sans attendre...



Serge BROMBERGER (1912/1986)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Merry\\_Bromberger](http://fr.wikipedia.org/wiki/Merry_Bromberger)



Gérard BON (alias Yves COURRIERE) (1935/2012)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Yves\\_Courri%C3%A8re](http://fr.wikipedia.org/wiki/Yves_Courri%C3%A8re)



Mohammed HARBI (1933/

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Mohammed\\_Harbi](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mohammed_Harbi)

Le 1<sup>er</sup> novembre 1954, date officielle du déclenchement de la guerre d'Algérie, n'est pas synonyme de rupture entre le courant messaliste qui va prendre pour appellation MOUVEMENT NATIONAL ALGERIEN et le FONT DE LIBERATION NATIONAL. Contrairement aux affirmations communément répandues, où l'on relève entre autre la condamnation par les messalistes du 1<sup>er</sup> novembre, la délimitation entre les deux organisations va s'opérer au terme d'une lente différenciation étalée sur plus d'une année...

**A suivre....**

## **5/ Le député Marcel SAINT-GERMAIN**

Né le 31 janvier 1853 à ALGER et décédé le 08/02/1939 à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT (06)  
Député d'ORAN (1889-1898),  
Sénateur d'ORAN (1900-1920)



Biographie :

C'est à ALGER, où son père Officier à la retraite avait choisi, la conquête faite, de s'établir, que naquit Marcel SAINT GERMAIN. Tandis que SAINT GERMAIN père s'enrichissait dans les travaux publics, le fils faisait des études classiques quand éclata l'insurrection de la Petite Kabylie. C'était en 1871 et quoique âgé de 16 ans à peine, Marcel s'engagea parmi les mobilisés algériens, faisant tant et si bien dans la répression qu'on lui donna la médaille coloniale. Après quoi il choisit le droit, commençant à Aix-en-Provence une licence qu'il finit à Paris pour s'inscrire aussitôt au barreau de la Cour d'appel de cette ville.

Mais l'Algérie l'appelait. Non ALGER, mais ORAN où, par hasard, il s'était fait une réputation en venant y plaider la cause du célèbre « bandit » arabe Ben-BAHI. C'était en 1883 ; l'année suivante, voilà SAINT GERMAIN nommé avoué à ORAN, puis élu en 1886 - et réélu en 1888 - conseiller municipal et premier adjoint au maire. La voie de la Chambre lui était ouverte où une énorme majorité- une quasi-unanimité - le porta en 1889 et le reporta en 1893.

SAINT GERMAIN y montra la bonne figure qu'on pouvait attendre : par trois fois au cours de ces deux législatures la Chambre en fit son secrétaire. Diverses commissions, surtout celles de la marine, des douanes et des services maritimes postaux apprécièrent sa contribution mais c'est au nom de son groupe, celui de la gauche progressiste, que le jeune député d'ORAN joua bien vite les premiers rôles : il avait l'amitié d'ISAMBERT, le vieux compagnon de GAMBETTA, qui le fit nommer vice-président du groupe.

C'était seulement aller trop à gauche et SAINT GERMAIN le vit bien au renouvellement de 1898 : il suffit pour lui faire mordre la poussière qu'un de ses concurrents, Firmin FAURE, colorât l'étiquette « antisémite ». La revanche, pourtant, ne se fit guère attendre. Aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, le battu de 1898 l'emporta sur le sortant, par 180 voix à 58 ; et au renouvellement du 3 janvier 1909 ce sera encore plus fort : 315 voix sur 316 votants.

Au Luxembourg, où il s'était inscrit au groupe de l'union républicaine - il en sera longtemps le président - le nouveau sénateur d'ORAN tombait à pic. C'était l'année de l'exposition universelle. Nul ne parut plus qualifié que SAINT GERMAIN pour préparer, aux côtés de Charles-ROUX l'Exposition coloniale du Trocadéro. Ainsi, s'acquiesça-t-il des titres à réorganiser, puis à présider le groupe colonial de la Haute Assemblée, laquelle le voulut aussi comme secrétaire de 1903 à 1906. De même, la plupart des grandes commissions : armée, marine, chemins de fer, tenaient à se l'attacher, mais ce fut à celle des finances qu'il consacra le meilleur de son temps, en sorte qu'il en fut secrétaire puis vice-président.

Cependant, SAINT GERMAIN n'est pas lent à consolider ses positions, tant privées que publiques. Le voilà bientôt président de plus d'un conseil d'administration : de l'office colonial, du comité national des expositions coloniales, de la société générale des mines d'Algérie et de Tunisie, etc.; membre du comité consultatif des chemins de fer, surtout administrateur de la Compagnie algérienne.

Parmi les rapports les plus importants présentés par SAINT GERMAIN, qui fut en outre premier vice-président du Sénat de 1915 à 1919, on peut citer, outre les rapports spéciaux établis au nom de la commission des finances sur les budgets successifs, ceux qu'il consacra à la construction du chemin de fer de BERROUAGHIA à DJELFA, à la réorganisation de l'inscription maritime aux colonies, aux récompenses nationales, aux moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies, etc... En 1919, dans une très vive intervention, il s'élève contre le projet de loi relatif à l'accession des indigènes algériens aux droits politiques. Il trouve qu'on va trop vite et trop loin. Au renouvellement du 11 janvier 1920, Marcel SAINT GERMAIN ne se représente pas. Il se consacre encore quelque temps à l'assemblée départementale d'ORAN, où il avait été élu en 1895 sans même y avoir été candidat, puis il se retire dans les Alpes-Maritimes, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, où il meurt le 8 février 1939, à l'âge de 86 ans.

## **6/ Cité Didouche Mourad à Annaba : Le quotidien d'une jeunesse en déperdition** (Info M. J. CATALDO)

**Jadis propres** et destination de bien-être, les lieux concentrent aujourd'hui tous les maux de la société.

Baptisée Lauriers Roses du temps colonial, actuellement Didouche Mourad, cette cité populaire de la ville de Annaba n'a pas bénéficié encore des bienfaits de l'indépendance. Pis, elle a connu depuis 1962 une dégradation générale programmée à tous les niveaux, telle qu'elle s'est transformée en un fief de trafic de drogue.

En l'absence de programmes de relogement à la mesure des attentes des familles nombreuses, les constructions illicites battent leur plein dans la cour intérieure des bâtiments Carré, Chouk et CRS de la cité Didouche Mourad. Initialement destinées pour **une aire de jeu, ces cours se sont transformées en un grand bidonville**, juste sous les balcons des locataires desdits immeubles.



[Un bidonville est né dans une cour prévue pour abriter une...]

A la tombée de la nuit, certaines baraques font même office de lieux de débauche, de commerce et consommation de drogue. Situé au beau milieu de la ville, inondable et à forte concentration humaine de couches défavorisées, ce quartier regroupe l'ensemble des facteurs porteurs de différentes maladies qui n'épargnent ni les enfants ni les adultes....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : [http://www.elwatan.com/regions/est/annaba/cite-didouche-mourad-a-annaba-le-quotidien-d-une-jeunesse-en-deperdition-10-11-2014-277201\\_133.php](http://www.elwatan.com/regions/est/annaba/cite-didouche-mourad-a-annaba-le-quotidien-d-une-jeunesse-en-deperdition-10-11-2014-277201_133.php)

**NDLR** : La Cité des Lauriers roses, à Bône, était située après le collège technique (à droite). Elle a été construite dans les années 1950. Une autre cité, celle du Ruisseau d'Or, fut également construite dans les années 1955/1956 par l'entreprise J.BUTTACAVOLI (Architectes MM. BUSCAIL et NAZ).



[http://www.elwatan.com/economie/l-usine-renault-d-oran-inauguree-par-sellal-et-fabius-10-11-2014-277271\\_111.php](http://www.elwatan.com/economie/l-usine-renault-d-oran-inauguree-par-sellal-et-fabius-10-11-2014-277271_111.php)

## **7/ ALGERIE : Douanes, Police, Gendarmerie...Enlever son voile pour travailler**

Le Directeur général des Douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, a dressé à l'ensemble des directions, centrales et régionales, un télégramme relatif au port de la tenue réglementaire par les agents douaniers. Objectif : rappeler que le port du voile est interdit.

«Tous les fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration des Douanes sont astreints au port de l'uniforme y compris le personnel de sexe féminin. La tenue portée doit être complète et conforme à la réglementation en vigueur sans aucun ajout ou soustraction de tout élément ou insigne modifiant la nature de la tenue réglementaire», lit-on dans cette note rédigée par le Directeur général des Douanes, Mohamed Abdou Bouderbala.

Voulant être encore plus explicite, la direction des Douanes précise que «le foulard (Khimar) ne constitue pas un article de la tenue réglementaire homologuée», avant d'ajouter qu'« à cet effet, son port est interdit » et que « toute défaillance doit faire l'objet d'une enquête disciplinaire pour faute professionnelle de quatrième degrés»....



Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/11/algerie-douanes-police-gendarmerie-enlever-son-voile-pour-travailler/>



**La commémoration du centenaire du 11 novembre est-elle à la hauteur de ce que la Grande Guerre représente réellement pour notre pays ? Rien n'est moins sûr, car le souvenir de la guerre 1914-1918 n'échappe pas à la grande tendance au dénigrement.**

On a cru dresser du conflit un tableau sans fard en cherchant à le dépouiller des excès des discours patriotiques, comme on l'aurait soigné d'une maladie honteuse, sans s'apercevoir que l'on effaçait dans le même temps l'essentiel, l'adhésion et les motivations de chacun à ce qui était alors encore une grande idée, la nation française.

Aujourd'hui, la pensée dominante ne nous présente plus les poilus que comme des victimes passives d'une « boucherie » qu'ils auraient subie, comme une sorte de catastrophe inévitable. Comme on a pu le lire maintes fois, les 1,4 million de soldats français tués durant cette guerre ne seraient alors que des « moutons broyés durant 4 ans par une fatalité absurde », fruit de « l'inconstance des politiques et de l'inconséquence d'officiers généraux, prompts à sacrifier leurs hommes pour gagner quelques mètres de boue »....

Rares sont les discours et les évocations de « *la der des der* » qui échappent désormais à cette seule explication, au point d'en être devenu réducteur et de véhiculer de véritables poncifs. Des décennies de pacifisme sur les horreurs du conflit et l'absurdité de la guerre ont ainsi eu pour conséquence de faire perdre une grande partie de leur sens aux événements.

#### **Transmission de valeurs célébrant l'unité**

Depuis quinze ans, sans attendre la mort du dernier de nos poilus, ce phénomène s'est amplifié et manifesté par une vision historico-politique se focalisant, voire survalorisant, les drames liés aux fusillés ou aux mutineries. Cette tendance a achevé de nous priver du recul nécessaire pour analyser la période. Une forme de « supériorité morale » semble nous autoriser aujourd'hui à réduire ce conflit à un déchainement d'horreurs, fruit d'un monde qui appartient définitivement au passé. Cette vision est consensuelle et rassurante. Elle entend mettre la barbarie à distance et évite de s'interroger sur un autre sens, sans doute plus fidèle à l'histoire et à l'épreuve que fut la Grande Guerre, le lien de chaque individu à son pays.

Peut-on, en effet, encore oser dire que cette guerre avait un sens ? Oui et, aussi difficile à comprendre que cela puisse paraître un siècle plus tard, nos aïeux acceptaient l'idée de mourir pour leur patrie, convaincus que le sort de leurs familles et l'avenir de leur pays tout entier en dépendaient. La commémoration de la Grande Guerre devrait aussi être dédiée à la transmission de ses valeurs célébrant l'unité, une forme de cohésion nationale et de don de soi pour l'intérêt commun. C'est malheureusement trop rarement le cas, comme si ces mots dérangent, comme si l'héritage était trop difficile à assumer, nous forçant à taire cette dimension. L'exemple des souffrances endurées par tout un peuple devrait pourtant nous inciter à l'humilité...

Comment se réapproprier le souvenir de la Grande Guerre ? Beaucoup de Français ont semble-t-il commencé à le faire avec une certaine spontanéité : fouillant leur histoire familiale certains rassemblent par exemple lettres et reliques de poilus cherchant à les partager, au travers des collectes organisées il y a peu dans les mairies. Il y a certainement dans cet élan une quête de sens, une volonté de comprendre et de se réapproprier cette part de notre histoire commune. Il est temps d'y répondre en mettant dans les commémorations moins d'idéologie et plus de valeurs. Clemenceau disaient des poilus « *qu'ils*

ont des droits sur nous », maintenant que tous les survivants du conflit ont disparus nous avons le devoir d'entretenir bien plus que leur souvenir, leurs valeurs...

Ce travail de mémoire aura sa vertu dans un monde actuel traversé par un malaise identitaire évident et une société au sein de laquelle la jeunesse montre souvent un dégoût de soi-même et de son passé. L'enjeu est de taille à l'heure où nous assistons à une remise en cause de notre citoyenneté et à un questionnement permanent sur le vivre ensemble. De toute évidence, le culte mou de la construction européenne et la religion du développement durable ne suffisent plus à forger des repères à nos enfants. Le vaste chantier des commémorations de la guerre 14-18 fait alors bien partie des multiples pistes à explorer pour expliquer à notre jeunesse qui nous sommes et d'où nous venons.

## **EPILOGUE SEBDOU**

Année 2008 = 39.800 habitants

**Hubert CLEMENT**

**Hubert CLEMENT** est né le 14 décembre 1915 à SIDI-BEL-ABBES et décédé le 26 février 2012 à SAINT MARTORY (31). C'est un militaire français, Capitaine de la Gendarmerie nationale. Il s'illustra notamment au cours de l'Emboscade d'AZAI durant la Guerre d'Algérie en résistant seul avec quatre hommes à une Katiba de cents hommes du FLN, le 25 novembre 1955.



Insigne 10<sup>e</sup> légion bis d'Oran

### **Biographie :**

Hubert CLEMENT est Sergent en 1944 lorsqu'il combat au sein de la 1<sup>re</sup> armée constituée par le Général de Lattre de Tassigny.

Lorsque l'armistice du 22 juin 1940 est signé, Hubert CLEMENT est démobilisé. Alors Caporal, il quitte la France et rejoint l'Afrique du Nord. Il est par la suite remobilisé pour la Libération et obtient successivement les chevrons de Caporal-chef puis de Sergent. Il intègre alors le Groupe de Bombardement Bretagne avec lequel il participera aux campagnes du Maroc, de Tunisie, de Sicile, et d'Italie. C'est alors en Italie qu'il est atteint du Scorbut et qu'il est évacué pour maladie contractée en campagne. Guéri il rejoint son unité en Sardaigne. Après le débarquement de Provence il est affecté aux éléments de la 1<sup>re</sup> armée Française avec laquelle il fera les campagnes de libération de la France en 1944 et d'Allemagne en 1945.

Hubert CLEMENT est rendu à la vie civile en septembre 1945 alors qu'il se trouve en Allemagne dans les forces d'occupation. De retour dans son Algérie natale il suit l'exemple de son grand frère et intègre la Gendarmerie Nationale en 1946, sortant major de sa promotion il devient rapidement commandant de Brigade.

En 1955 il commande la Brigade de **SEBDOU** qui est très exposée durant les événements d'Algérie. Il y gagnera une forte réputation pour ses actions contre la rébellion. Grièvement blessé par balle à la tête durant une embuscade de nuit, il revient vivant d'un encercllement d'une centaine de rebelles dans les Monts de Tlemcen. Après la grave blessure qu'il reçut à « l'embuscade d'AZAIL », il devient rapidement un modèle d'audace contre la rébellion au sein de la Gendarmerie nationale en Algérie. Après cette action, il est décoré de la Médaille Militaire, de la Croix de la Valeur Militaire avec étoile de Vermeil et de la Médaille de la Gendarmerie avec grenade de Bronze (206<sup>e</sup> décoré). Il aura échappé à trois embuscades du FLN qui auront échoué, en infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. Deux de ces embuscades avaient pour objectif son exécution, sa tête étant mise à prix par les rebelles. Craignant pour sa sécurité, le Chef de corps de la 10<sup>e</sup> Légion bis de Gendarmerie le fait rapatrier à Oran.



Au vu de ses états de services le colonel commandant la 10<sup>e</sup> Légion bis de Gendarmerie à Oran le nomme Adjudant. Il devient alors le Chef des Transmissions du corps à l'État-major de la Légion. Après les Accords d'Évian en 1962, il reçoit l'ordre de rejoindre la métropole, mais se porte volontaire pour rester en Algérie après l'indépendance afin de rapatrier le matériel militaire de la Gendarmerie vers la France. Compte tenu de sa réputation envers le FLN et l'ALN, il est finalement rapatrié au début de l'année 1963 vers Marseille.

Il est alors rapidement promu au grade supérieur après son arrivée à l'État-major de la Légion de Gendarmerie de Midi-Pyrénées à Toulouse. Après trois mois de permission il prend le commandement de la brigade de Pamiers puis par intérim de la compagnie de Gendarmerie à Saint-Gaudens. Il est admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1968 après 25 ans de services dont 8 de guerre. En 1970, il est nommé Capitaine de réserve et est proposé pour l'Ordre National du Mérite.

Hubert CLEMENT est resté après les événements une figure de la Guerre d'Algérie pour la Gendarmerie nationale tant pour les récompenses qu'il y a obtenues que pour sa courageuse réputation face à l'ALN. Sa première citation pour blessure et action d'éclat est inscrite dans le livre d'Or de la Gendarmerie nationale sous le numéro 206.

#### **Embuscade d'AZAIL**

Le 25 novembre 1955, deux gradés et trois Gendarmes de la Brigade de SEBDOU sont tombés dans une Embuscade tendue par des rebelles. Le commandant de Section de Gendarmerie donne l'ordre de conduire le 25 novembre 1955 cinq militaires vers BENI BAHDEL pour participer à une opération de police qui devait avoir lieu le lendemain.

Vers 18h30 après la tombée de la nuit, sur le chemin du retour, le premier véhicule dans lequel a pris place le chef de Patrouille Hubert CLEMENT roule en tête, suivi du second véhicule. Soudain après un virage accentué, des rafales d'armes automatiques tirées de derrière les rochers de part et d'autre de la route, atteignent les deux véhicules. Ses pneus crevés, le premier véhicule quitte la route, et après s'être retourné à plusieurs reprises, s'immobilise au fond d'un ravin. Dès les premières rafales qui ont touché le premier véhicule le Maréchal des Logis-Chef a été touché par une balle de Thompson sur le côté gauche de la tête. Son chauffeur lui est touché par balle à la main gauche et au front.

Les occupants du second véhicule ripostent de leurs armes et traversent la route sous le feu ennemi pour rejoindre le premier véhicule d'où ne leur parvient aucun signe de vie. Ils réussissent et constatent que leur Chef de Patrouille est inconscient et saigne abondamment de la tête. Une fois que le Maréchal des Logis-Chef CLEMENT eut repris ses esprits il ordonna la riposte des armes de son groupe. Le combat dure une vingtaine de minutes. Le groupe de militaires réussissent à abattre plusieurs adversaires et à récupérer un fusil mitrailleur ennemi. Mais les chargeurs de pistolets-mitrailleurs étant presque épuisés et en raison de la très forte supériorité numérique de l'adversaire, ils décident de tenter une percée et de regagner **SEBDOU**. Bien que grièvement blessé le Maréchal des Logis-Chef Hubert CLEMENT couvrira le repli de ses hommes en faisant feu à découvert sur les positions ennemies.

C'est alors une longue et difficile marche de plus de deux heures qui commence pour les cinq Gendarmes et plus particulièrement les blessés pour qui elle sera pénible. Soutenant tour à tour le Maréchal des Logis-Chef CLEMENT, ils y arrivent vers 22 heures.

Les deux blessés sont alors emmenés chez le médecin local. La gravité de la blessure du Maréchal des Logis-Chef CLEMENT impose une admission à l'hôpital Militaire de TLEMCEM vers minuit. Le chirurgien diagnostiquera « Plaie par balle du crâne, le projectile après avoir traversé le pare-brise est venu se loger dans la tempe gauche du blessé sans traverser le crâne ». Le chirurgien réussira à extraire la balle du crâne.

**Surnom** : « Le grand Gendarme » (surnom donné par les Musulmans) ou « Bras de Dieu » (surnom donné par ses adversaires de l'ALN)

**Distinction :**

- Médaille militaire
- Ordre national du Mérite
- Croix de la Valeur militaire
- Médaille de la Gendarmerie nationale
- Croix du combattant
- Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord
- Médaille des blessés de guerre

**NDLR** : Il est surprenant que la Légion d'Honneur n'ait pas récompensée ses éminents mérites. Le comparant à d'autres "décorés" on peut être légitimement surpris !

**BON Week-end à TOUS**

**Jean-Claude ROSSO**

